



L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	36.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

Présents :

*Titulaires :* ANDREVON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DARVEY Jérôme, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FORNER, Evelyne, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MARGAILLAN Aurore, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, PELARDY Laurence, PERROTTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald, VINCENT Adeline.

*Suppléants (votants) :* DENERVAUD Serge, DYEN Michel, GILLET Colette, MAILLAND Benjamin.

*Suppléants (non-votant) :* LEOUTRE Jean-Marc.

Excusés :

POILLEUX Nicolas (pouvoir à VAIRYO Nicolas), ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.

Absents :

GUERRAZ Emilien.

### ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Considérant que le Bureau du Syndicat est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres :

Considérant que le nombre de vice-présidents a été fixé par le conseil syndical, par délibération du 31 octobre 2018, à trois vice-présidents.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver la composition du Bureau comprenant :

- le président du Syndicat mixte des stations des Bauges ;
- les trois vice-présidents du Syndicat mixte des stations des Bauges ;
- dix autres conseillers syndicaux élus en son sein par le conseil.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-9 et L5211-10 ;

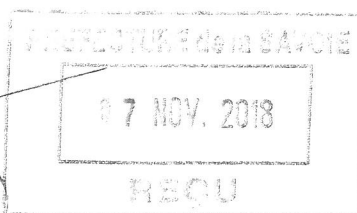
Le conseil syndical, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE que le Bureau du Syndicat mixte des stations des Bauges, est composé :**

- du président du Syndicat mixte des stations des Bauges ;
- des trois vice-présidents du Syndicat mixte des stations des Bauges ;
- de dix autres conseillers syndicaux élus en son sein par le conseil.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,  
Michel FRUGIER



☞ Votants :	36
☞ Pour :	17
☞ Contre :	15
☞ Abstention (s) :	4
☞ Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le 05-11-2018